



Prise de position sur les carburants biogènes

Situation initiale

La Constitution fédérale oblige la Confédération à promouvoir le développement durable. Par conséquent, les priorités et principes généraux suivants s'appliquent au domaine de l'énergie:

1. Utiliser l'énergie de manière aussi économe et rationnelle que possible (LEne, art. 3, al. 1, let. a);
2. Utiliser le moins possible d'énergie pour obtenir un résultat donné => rendements énergétiques élevés (LEne, art. 3, al. 2, let. c);
3. Recourir aux énergies renouvelables (LEne, art. 3, al. 1. let. b);
4. Utiliser l'énergie de manière à préserver le plus possible l'environnement et à boucler les cycles des matières.

La biomasse peut être utilisée soit comme combustible pour la seule production de chaleur ou pour la production conjointe de chaleur et d'électricité, soit comme carburant. Selon l'étude sur le potentiel de la biomasse publiée par l'OFEN en 2004, plus de 10% de la consommation actuelle d'énergie primaire pourraient être couverts de manière écologiquement supportable par la biomasse, qui contribuerait ainsi dans une large mesure à atteindre les objectifs de réduction de CO₂ et les objectifs de SuisseEnergie, de même qu'à diminuer la dépendance envers les énergies non renouvelables.

A compter du 1^{er} juillet 2008, la Suisse introduira, avec la nouvelle ordonnance sur l'imposition des huiles minérales, de nouveaux critères écologiques stricts et contraignants pour la promotion de carburants biogènes.

Si une partie de la biomasse doit être utilisée sous forme de carburants biogènes, il faut respecter un certain nombre de principes importants, qui sont décrits ci-après.

Objectifs

La présente prise de position tient compte du souci de produire des carburants biogènes de manière écologiquement supportable et de les utiliser efficacement. Les grandes orientations et les principes qui sont présentés ci-dessous sont conformes à l'état actuel des connaissances.



Généralités

SuisseEnergie et l'OFEN poursuivent deux objectifs principaux:

1. l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie (efficacité) et
2. le recours aux énergies renouvelables.

Il convient de distinguer entre production (fabrication / offre) et utilisation (consommation). Les carburants biogènes, de leur production à la vente dans les stations-service, méritent d'être encouragés (cf. exonération de l'impôt sur les huiles minérales pour les carburants issus de matières premières renouvelables) pour autant que certaines conditions soient respectées. Par contre, du côté de la consommation, la priorité doit être donnée à l'utilisation économe et efficace de l'énergie en vue d'éviter une augmentation de la consommation.

Définitions

Biomasse: Ensemble des matériaux organiques qui ont été créés directement ou indirectement par photosynthèse et qui n'ont pas été transformés par des processus géologiques. En font notamment partie les produits dérivés, les sous-produits, les résidus et les déchets dont la teneur énergétique provient de la biomasse.

Carburants biogènes: Carburants gazeux ou liquides issus de la biomasse. Autres termes utilisés: biocarburants, agrocarburants, carburants alternatifs, carburants verts.

Grandes orientations

Les grandes orientations de l'utilisation énergétique de la biomasse en Suisse sont les suivantes:

- exploitation optimale de l'énergie primaire afin de produire le plus possible d'énergie utile;
- réduction des émissions (notamment des polluants atmosphériques);
- fourniture d'énergie utile de haute valence (exergie) là où c'est possible et judicieux;
- bouclage des cycles des matières.

Principaux messages

- Le meilleur carburant est le carburant économisé. L'utilisation économe et rationnelle de l'énergie doit avoir la priorité, en particulier dans le domaine de la mobilité.
- L'utilisation de carburants biogènes est la deuxième meilleure solution. Les carburants biogènes doivent uniquement être utilisés pour les besoins restant alors à couvrir.



- Pour des raisons écologiques, la production de carburants biogènes issus de la biomasse des déchets est à privilégier.
- De tous les carburants, c'est actuellement le gaz biogène issu de déchets, de résidus de la production agricole et d'engrais de ferme qui a le moins de répercussions négatives sur l'environnement.
- De nouvelles technologies et de nouveaux modes de culture peuvent améliorer le bilan des carburants biogènes.
- Il n'est pas judicieux de prescrire des quotas pour l'adjonction de carburants biogènes car ils peuvent être contraires à une utilisation plus rationnelle (p. ex. installation CCF dimensionnée pour la chaleur).
- En Suisse, la production de denrées alimentaires est prioritaire.

Réflexions fondamentales

Production

- Les carburants biogènes peuvent contribuer à réduire les émissions de CO₂ mais il faut veiller à ce que le bilan écologique global soit positif. Conformément à la loi révisée sur l'imposition des huiles minérales qui a été adoptée par le Parlement, les critères suivants doivent être remplis pour que les biocarburants bénéficient d'une exonération fiscale:
 - Réduction des émissions de CO₂ de leur culture à leur consommation d'au moins 40% (par rapport à l'essence fossile);
 - Pas de pollution de l'environnement nettement plus élevée que l'essence fossile (max. +25% UCE¹);
 - Pas de mise en danger de la biodiversité ni de la conservation des forêts tropicales;
 - Lors de la culture et de la production, respect de la législation sociale applicable dans le pays de production ou, à tout le moins, des normes figurant dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les modalités détaillées de la preuve du bilan écologique global positif seront définies dans une ordonnance ad hoc du DETEC.

Les carburants biogènes ne bénéficient d'un allègement fiscal que s'il est attesté qu'ils remplissent ces exigences minimales. En l'état actuel des connaissances, les carburants obtenus à partir de déchets ou de résidus biogènes issus de la transformation de produits agricoles ou sylvicoles remplissent les exigences écologiques minimales lorsqu'ils sont fabriqués «conformément aux techniques les plus récentes». En outre, ils ne font pas concurrence à la produc-

¹ Unités de charge environnementale ou écopoints (selon la méthode d'évaluation de la rareté écologique)



tion de denrées alimentaires. Par conséquent, ils peuvent être exonérés de l'impôt sur les huiles minérales sans preuve d'un bilan écologique global positif («liste positive»).

- La production indigène de carburants biogènes n'est pas privilégiée: les mêmes critères sont appliqués pour évaluer le bilan écologique global.
- En Suisse, une production agricole à grande échelle de carburants biogènes n'est pas réaliste et n'a pas de sens. Elle supplanterait la production indigène de nourriture et de fourrage, qui devrait être compensée par une hausse des importations.
- Il peut être judicieux de cultiver des plantes énergétiques à certaines conditions. Exemples:
 - Synergies avec d'autres utilisations telles que compensation écologique, utilisation énergétique d'engrais vert / de végétalisation hivernale, etc.
 - Utilisation de surfaces agricoles qui ne peuvent temporairement pas être utilisées autrement ou utilisation de cultures intercalaires servant à optimiser l'exploitation et à augmenter l'efficacité d'une installation de production d'énergie. Néanmoins, il faut toujours étudier l'impact écologique global.
- Pour des raisons d'économie des ressources, le bois doit être exploité en cascade et à plusieurs reprises. Une telle utilisation multiple et en cascade signifie que l'on privilégie l'utilisation de la matière première par rapport à l'utilisation énergétique dans la chaîne de création de valeur. Pour les mêmes raisons, lors de l'exploitation de bois-énergie, la production d'électricité et de chaleur doit avoir la priorité sur celle de carburant.
- Une utilisation efficace signifie aussi exploiter au mieux, aussi intégralement que possible, la chaleur dégagée par le processus.

Utilisation/Consommation

- Il est plus efficace d'utiliser la biomasse pour produire à la fois de l'électricité et de la chaleur que pour produire du carburant, dans la mesure où la chaleur peut être intégralement exploitée.
- Il existe de meilleures solutions que le recours aux carburants biogènes: p. ex. éviter les trajets inutiles, utiliser là où c'est possible le vélo et les transports publics ou recourir à l'autopartage (carsharing), adopter un mode de conduite énergétiquement efficace (EcoDrive), acheter des véhicules économes et efficaces.

Résumé

- La Suisse adopte une position restrictive vis-à-vis des carburants biogènes, en soulignant que la production de denrées alimentaires a la priorité. Par ailleurs, elle prescrit des exigences sociales minimales.



- L'ordonnance du Conseil fédéral considère notamment que les carburants issus de céréales, y compris le maïs, de même que l'huile de palme et le soja ne remplissent pas ces critères.
- Une production agricole à grande échelle de carburants biogènes n'est pas souhaitée en Suisse. Elle supplanterait la production indigène de nourriture et de fourrage, qui devrait être compensée par une hausse des importations.
- La production de carburants biogènes issus de la biomasse des déchets présente un bon bilan écologique. De plus, elle ne concurrence pas la production de denrées alimentaires.
- En raison des risques écologiques et sociaux liés aux carburants biogènes, il n'est pas judicieux de prescrire des quotas pour l'adjonction de carburants biogènes. En effet, les quotas peuvent être contraires à une utilisation rationnelle.
- Au fond, le meilleur carburant est le carburant économisé. L'utilisation économe et rationnelle de l'énergie doit avoir la priorité, en particulier dans le domaine de la mobilité. Il existe de meilleures solutions que le recours aux carburants biogènes: p. ex. éviter les trajets inutiles, aller à vélo ou à pied sur les courtes distances, utiliser les transports publics, recourir à l'autopartage (carsharing), adopter un mode de conduite énergétiquement efficace (EcoDrive), acheter des véhicules économes et efficaces.

Références

- [1] Potenziale zur energetischen Nutzung von Biomasse in der Schweiz, Infrac 2004
- [2] Ecobilan d'agents énergétiques: évaluation écologique de biocarburants, EMPA et al. 2007
- [3] Energie du bois: document de réflexion, OFEN 2002

Ittigen, le 14 mai 2008

Office fédéral de l'énergie OFEN

Walter Steinmann
Directeur

